



# Règlement

## VALS près le PUY

### 22 – 23 MAI 2010



## 26° Course de Côte

COUPE DE FRANCE  
**FFSAI**  
DE LA MONTAGNE



L'Association Sportive Automobile Livradois-Forez et l'écurie Team Les Gaulois organisent le 22 et 23 mai 2010  
Une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

26° course de côte régionale de vals près le puy

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne, le Comité régional d'Auvergne.  
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 8/R/CC en date du 8/2/2010, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 83 en date du 11/02/2010.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr BEAULATON Michel	Licence n° 3816
Commissaires Sportifs	Mr MOULIN Marc	Licence n° 19079
	Mr ANNOVAZZI Jean Carl	Licence n° 8408
Directeur de Course	Mr ARSAC Christophe	Licence n° 3591
Directeur de Course Adjoint	Mr DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Commissaire Technique Principal	Mr JOUVHOMME Gérard	Licence n° 51582
Commissaires Techniques	Mr COUDEYRAS Pierre	Licence n° 53781
	Mr MONNIER Dominique	Licence n° 55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mle ALVERGNAS Lou	Licence n° 135743
Chargé des relations avec les concurrents	Mr ALLEMAND Bernard	Licence n° 16380
Chargé des Commissaires de Route	Mle ALVERGNAS Lou	Licence n° 135743
Chronométreurs	Mr RIX André	Licence n° 23113
	Mme RIX Chantal	Licence n° 23112

##### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 17 mai à minuit.

Publication de la liste des engagés le 23 mai à 8 H 50.

Vérifications administratives le 22 mai de 15 H à 18 H et le 23 mai de 7 H 30 à 8 H 30.

Vérifications techniques le 22 mai de 15 H à 18 H 45 et le 23 mai de 7 H 30 à 8 H 45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 23 mai à 8 H 55.

Essais chronométrés le 23 mai de 9 H à 13 H.

Briefing des pilotes le 23 mai à 9 H.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 23 mai à 13 H.

Course 1<sup>ère</sup> montée le 23 mai à partir de 13 H

2<sup>ème</sup> montée le 23 mai à partir de 15 H

3<sup>ème</sup> montée le 23 mai à partir de 17 H

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le 23 mai après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 23 mai à 19 H 45.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 23 mai à 8 H 45 au Centre Culturel Vals.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

##### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 22 mai de 15 H à 18 H, lieu « Auto BL » ZA Chirel et le 23 mai de 7 H 30 à 8 H 30 lieu Centre Culturel Vals.

Vérifications techniques le 22 mai de 15 H à 18 H 45, lieu « Auto BL » ZA Chirel et le 23 mai de 7 H 30 à 8 H 45 Centre Culturel Vals.

Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Roche 53 rue de la Gazelle LE PUY

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 € TTC maxi.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 23 mai à 8 H 45.

Pesage des voitures libre en haut du parc fermé.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ. Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **TEAM LES GAULOIS - SOUS DENISE CHEMIN DE LA RIBEYRE HAUTE 43000 ESPALY**

Tél : 04 71 09 54 77 ou 04 71 05 64 64 Mail : allemand.jb @ orange.fr jusqu'au 17 mai à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 160 €.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

#### **4.2.7. EHAPPEMENT**

Voir France Auto.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, elle sera précisée ultérieurement par additif.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course se déroulera en 1 ou 2 montées d'essais et 2 ou 3 montées de course ( à la discrétion du Directeur de Course).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 300 mètres du croisement avec le chemin de la pisciculture.

Arrivée 500 mètres avant le pont de la roche.

Pente moyenne 2,5 %.

Longueur du parcours 1 500 mètres.

Modalités de retour au départ par la route de course.

Parc de départ 300 mètres avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée après la ligne d'arrivée et jusqu'au pont de la roche.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Par le CD 31 reliant Vals à Saint Christophe sur Dolaizon.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : du chemin de la pisciculture à la ligne de départ.

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Le parc concurrent est situé sur le CD 31 du panneau « Vals » au pont de la pisciculture.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 H, le 22 mai. L'emplacement réservé à chaque concurrent est limité à 10 mètres, les entrées des propriétés privées doivent rester dégagées.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre le chemin de la pisciculture et le ligne de départ.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

pendant les vérifications au parc des vérifications.

pendant les essais et la course au parc de départ.

pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : Centre Culturel Vals du 22 mai 14 H au 23 mai 19 H.

Téléphone permanence n°06 68 80 16 73 ou 06 61 97 39 77.

Centre de secours le plus proche : CH Emile Roux Le Puy Téléphone n°04 71 04 32 10.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 23 mai à 9 H.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

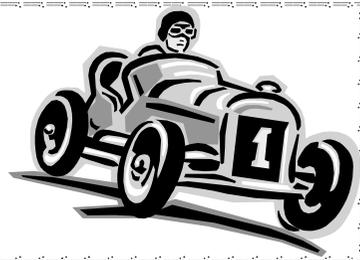
Prix en espèces

<b>SCRATCH</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	<b>4°</b>		
	230	160	100	80		
<b>GROUPES</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>				
De 1 à 5 partants	80					
+ de 5 partants	120	80				
<b>CLASSES</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	<b>4°</b>	<b>5°</b>	<b>6°</b>
De 1 à 3 partants	80					
De 4 à 5 partants	160	80	40			
De 6 à 11 partants	160	100	80	40		
+ de 11 partants	160	120	90	80	50	40
<b>FEMININ</b>	<b>1°</b>					
+ de 1 partant	80					

Il sera attribué une coupe aux trois premiers scratch, une à chaque vainqueur de groupe, une à chaque vainqueur de classe. Les prix sont cumulables, les coupes ne la sont pas. Deux commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 23 mai à 19 H 45 Centre Culturel Vals.

**Entre chaque montée,  
Présentation de  
Véhicules Historiques**



## **CHALLENGE DES TROIS CÔTES**

**ECURIE VELLAVE**

**TEAM LES GAULOIS**

**PROMORALLYE**

### **ARTICLE 1 : Présentation**

Les associations Ecurie Vellave, Team les Gaulois, Promorallye organisent pour la saison 2010 un challenge nommé :  
**CHALLENGE DES TROIS CÔTES.**

Les trois épreuves retenues pour ce challenge sont :

- 12° course de côte de la Sumène les 01 et 02 mai 2010
- 26° course de côte de Vals près Le Puy les 22 et 23 mai 2010
- 21° course de côte du Monastier les 31/07 et 01/08 2010

### **ARTICLE 2 : Condition de participation**

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA.

### **ARTICLE 3 : Règlement**

Tout licencié ayant participé aux trois épreuves définies dans l'article 1 , bénéficiera d'un abattement d'une valeur de 10€ sur chaque engagement, soit un montant de 30€. Cet abattement sera effectif et appliqué lors de la remise des prix de la troisième épreuve soit la course de côte du Monastier.

### **ARTICLE 4 : Pénalités**

Tout concurrent mis hors course lors d'une épreuve du challenge ne pourra bénéficier du dit abattement et sera exclu du challenge des trois côtes.